

# Procédure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2005/2241(INI)
Procédure terminée	
Partenariat renforcé entre l'Union européenne et l'Amérique latine	
Sujet 6.40.10 Relations avec les pays d'Amérique Latine, Amérique centrale, Caraïbes	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>AFET</b> Affaires étrangères	PPE-DE <a href="#">SALAFRANCA SÁNCHEZ-NEYRA José Ignacio</a>	19/10/2005
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<b>DEVE</b> Développement	PSE <a href="#">MARTÍNEZ MARTÍNEZ Miguel Angel</a>	25/01/2006
	<b>INTA</b> Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	<a href="#">Affaires générales</a>	<a href="#">2711</a>	27/02/2006
	<a href="#">Affaires générales</a>	<a href="#">2706</a>	30/01/2006
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Relations extérieures		

Evénements clés			
08/12/2005	Publication du document de base non-législatif	<a href="#">COM(2005)0636</a>	Résumé
15/12/2005	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
30/01/2006	Débat au Conseil	<a href="#">2706</a>	
22/02/2006	Vote en commission		Résumé
27/02/2006	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		Résumé
13/03/2006	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A6-0047/2006</a>	

26/04/2006	Débat en plénière		
27/04/2006	Résultat du vote au parlement		
27/04/2006	Décision du Parlement	<a href="#">T6-0155/2006</a>	Résumé
27/04/2006	Fin de la procédure au Parlement		

### Informations techniques

Référence de procédure	2005/2241(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	AFET/6/32401

### Portail de documentation

Document de base non législatif		<a href="#">COM(2005)0636</a>	08/12/2005	EC	Résumé
Document annexé à la procédure		<a href="#">SEC(2005)1613</a>	08/12/2005	EC	Résumé
Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE367.748</a>	19/01/2006	EP	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE369.840</a>	06/02/2006	EP	
Avis de la commission	<b>DEVE</b>	<a href="#">PE367.871</a>	21/02/2006	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		<a href="#">A6-0047/2006</a>	13/03/2006	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T6-0155/2006</a>	27/04/2006	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		<a href="#">SP(2006)2095</a>	11/05/2006	EC	

## Partenariat renforcé entre l'Union européenne et l'Amérique latine

### FICHE D'IMPACT DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

Pour connaître le contexte de cette problématique, se reporter au résumé du document de base de la Commission COM (2005)0636 du 8 décembre 2005: « Un partenariat renforcé entre l'Union européenne et l'Amérique latine ».

#### 1- OPTIONS POLITIQUES ET IMPACTS :

1.1- Option 1: la CE a fait le choix d'une approche politique, économique et sociale cohérente, qui anticipe les évolutions possibles de certains pays (appelés à devenir des puissances régionales) et des sous régions. Les opportunités offertes par le partenariat avec l'Amérique latine doivent être pleinement exploitées. Il importe en particulier de relever un certain nombre de défis:

- le dialogue politique actuel entre les 2 ensembles régionaux doit être plus pertinent et plus efficace: actuellement, le rôle des deux partenaires sur la scène internationale ne reflète pas le poids politique et économique qu'ils ont en tant que groupes régionaux ;
- il faut trouver les moyens concrets de stimuler les relations économiques et commerciales entre les deux ensembles régionaux: malgré un accroissement significatif des flux commerciaux au cours des 15 dernières années, le potentiel de croissance des échanges n'est pas exploité de manière suffisante ;
- il convient de faire de l'Amérique latine une région plus prospère en luttant contre les inégalités sociales, l'exclusion et la pauvreté; l'affaiblissement de la gouvernance démocratique; la mauvaise gestion des ressources naturelles ; le trafic de drogues illicites et le crime organisé ;
- il faut mieux adapter nos politiques à la diversité latino-américaine.

La Commission avance des éléments de réponse et des propositions pour relever ces défis :

- intensifier et cibler le dialogue politique;

- créer un environnement propice aux échanges et aux investissements;
- soutenir les efforts des pays de la région pour contribuer à la stabilité et la prospérité ;
- mieux coopérer et mieux se comprendre.

1.2- Option 2: une autre option aurait pu être de ne pas proposer de nouvelle stratégie pour l'instant et de poursuivre les politiques existantes, malgré les changements intervenus depuis 10 ans dans les deux ensemble régionaux et au niveau international. Ceci aurait été un signe négatif pour les partenaires latino-américains. En effet, il existe une perception croissante que l'Europe se désintéresse de la région: elle reflète probablement la crainte que l'Union européenne ne soit trop préoccupée par son propre élargissement et par la situation difficile d'autres régions du monde.

CONCLUSION: la Communication étant de nature générale, il n'a pas été possible d'analyser comment les impacts positifs et négatifs auraient pu être comparés pour chacune des recommandations de l'option retenue (option 1).

IMPACTS : en raison de la nature générale et politique de la Communication et du nombre élevé de parties intéressées, il n'a pas été possible d'analyser de manière quantitative l'impact économique, social et environnemental. Cependant certaines tendances possibles peuvent être identifiées. Si les recommandations proposées sont mises en œuvre par l'ensemble des parties concernées, la stratégie proposée devrait avoir un impact positif aux niveaux politique, économique, social et environnemental.

Les résultats attendus seraient :

- une meilleure compréhension entre l'Amérique latine et l'Union européenne permettant le développement de véritables alliances sur des sujets d'intérêt mutuels stratégiques ;
- un renforcement des valeurs fondamentales communes aux deux ensembles régionaux ;
- une voix plus forte pour l'UE et l'Amérique latine sur la scène politique internationale, grâce notamment à un meilleur suivi des recommandations des Sommets ;
- un renforcement du multilatéralisme et une meilleure gouvernance mondiale ;
- une multiplication des échanges économiques et commerciaux entre les deux ensembles ;
- de nouvelles opportunités pour les opérateurs économiques ;
- une croissance économique renforcée ;
- une amélioration des niveaux de vie des populations concernées ;
- des mesures concrètes pour lutter ensemble contre les changements climatiques et s'engager dans la voie du développement durable ;
- une plus grande cohérence de la politique de coopération et de développement de la CE dans la région latino-américaine.

L'impact pour l'UE serait politique et économique. Il est attendu que l'UE puisse développer son influence sur la scène mondiale, forger de nouvelles alliances au sein des instances internationales et augmenter sa visibilité. Au plan économique, il y aurait une relance de ses exportations et de ses investissements en Amérique latine. De nouveaux emplois pourraient être ainsi créés sur son territoire.

Impact pour l'Amérique latine : cette communication concernant un sujet relatif aux relations extérieures, l'impact est supposé être le plus grand sur les pays tiers concernés. L'objectif poursuivi à long terme est d'arriver à une meilleure distribution des richesses, à des politiques fiscales plus justes et à un accès plus large aux services publics et sociaux. Quels sont, par ailleurs, les gains à attendre d'une plus grande intégration sous-régionale en Amérique latine ? L'UE estime que l'intégration régionale est essentielle pour augmenter l'attractivité économique de la région, pour diminuer sa vulnérabilité et pour augmenter son influence dans les enceintes internationales. Enfin, la Commission souhaite limiter l'apparition de crises dans la région et réduire les sources potentielles de conflit. Elle forme le vœu que les citoyens latino-américains retrouvent confiance dans les institutions politiques de leur pays et confirment le choix de la démocratie opérée dans les années 1990. À long terme enfin, la région devrait être plus stable.

2- SUIVI : la Commission va s'assurer que les orientations prises dans la présente communication soient intégrées à la phase de programmation lors de l'élaboration des « documents de stratégie par pays » et « par région », notamment pour la priorité accordée à la cohésion sociale.

## Partenariat renforcé entre l'Union européenne et l'Amérique latine

OBJECTIF : proposer une stratégie renouvelée visant à renforcer le partenariat stratégique entre l'Union européenne et l'Amérique latine.

CONTENU : Dans la perspective du prochain Sommet UE-Amérique latine/Caraïbes, qui se tiendra à Vienne en mai 2006, la Commission s'est penchée sur les perspectives d'un partenariat renforcé avec le continent latino-américain. Elle analyse les défis actuels auxquels sont confrontées ces 2 grandes régions mondiales et émet des recommandations concrètes pour donner un nouvel élan à ce partenariat.

Sachant que, l'UE est actuellement le premier investisseur étranger en Amérique latine mais aussi le premier bailleur de fonds ainsi que le premier partenaire commercial de nombreux pays (notamment dans le MERCOSUR), la Commission propose d'intensifier le dialogue politique entre ces deux régions, de stimuler les échanges économiques et commerciaux, d'encourager l'intégration régionale et de lutter plus vigoureusement contre les inégalités en adaptant davantage sa politique de coopération et d'aide au développement aux réalités latino-américaines.

Points clés du nouveau partenariat : dans les années à venir, la Commission va travailler pour:

1) intensifier et cibler le dialogue politique avec les partenaires latino-américains à travers un réseau d'accords d'association et de libre-échange, impliquant tous les pays de la région : l'idée est de moduler le dialogue politique en fonction des besoins avec chacun des partenaires latino-américains, que ce soit aux niveaux birégional, bilatéral ou sous-régional, sur des thèmes bien ciblés (ex.: réforme des Nations Unies, maintien de la paix, prévention des conflits et crises dans certains pays de la région) ;

2) créer un environnement propice aux échanges et aux investissements : notamment, via le transfert de technologies, l'amélioration de la productivité, le développement des infrastructures et la diversification des débouchés. Dans cette perspective, la Commission prévoit de :

- consolider le système commercial multilatéral,

- approfondir les accords d'association existants (avec le Mexique ou le Chili, par exemple) mais aussi de conclure de nouveaux accords d'association et de libre-échange birégionaux,
- faciliter l'accès des entreprises latino-américaines au marché européen,
- de lever les obstacles aux échanges commerciaux et aux investissements,
- promouvoir la stabilité macro-économique ;

3) soutenir les efforts des pays de la région pour contribuer à la stabilité et la prospérité : la Commission entend se concentrer sur les actions suivantes :

- intégration d'une variable « cohésion sociale » à tous les niveaux de coopération : la Commission prévoit l'organisation (tous les 2 ans) d'un Forum de la cohésion sociale impliquant les autorités publiques, la société civile, le secteur privé et les organisations internationales ;
- renforcement de la gouvernance démocratique, y compris la création d'une Assemblée parlementaire euro-latino-américaine en intensifiant les actions de coopération portant sur la gouvernance et l'inclusion des citoyens démunis, en associant la société civile aux actions entreprises (les femmes en particulier) ;
- renforcement de la sécurité, notamment la lutte contre la drogue à travers l'approche de la responsabilité partagée ;
- promotion d'une intégration régionale plus forte, y compris sur le plan territorial : l'intégration régionale est un axe prioritaire du soutien de la Commission au développement latino-américain. Dans ce contexte, celle-ci entend poursuivre son soutien à l'ensemble des différents processus d'intégration régionaux et examiner, lors du Sommet de Vienne, si les progrès dans les négociations de l'accord d'association et de libre-échange avec le MERCOSUR permettent d'aboutir à leurs conclusions. En ce qui concerne l'intégration territoriale et l'inter-connectivité du continent latino-américain, l'objectif est d'inciter les institutions financières européennes et latino-américaines à favoriser le développement des réseaux d'infrastructures (énergie, eau, transports, télécommunications et recherche). L'idée de la Commission est de partager son expérience en matière d'inter-connectivité des réseaux d'infrastructures européens en encourageant la BEI à appuyer divers financements dans le cadre de la future «Facilité Amérique latine» ;
- promotion du développement durable en établissant un dialogue sur le volet environnemental du développement durable, en organisant une réunion des Ministres de l'Environnement, préparatoire aux divers Sommets prévus et en approfondissant les discussions sur le changement climatique ;
- prévention des conflits et gestion des crises : compte tenu du poids de l'Europe en Amérique latine en termes de présence diplomatique, il est prévu d'entamer un dialogue politique en matière de prévention des conflits et de gestion des crises, de favoriser les transferts d'expériences en la matière et d'avoir recours, si nécessaire, au futur instrument de stabilité.

4) mieux coopérer et de mieux se comprendre : les principales actions viseraient à :

- mieux cibler la coopération et l'aide au développement en se concentrant sur les personnes le plus défavorisées. De 2007 à 2013, la Commission propose de se concentrer sur des thèmes prioritaires (comme la cohésion sociale ou l'intégration régionale), de consacrer la plupart des fonds à la réduction de la pauvreté dans les pays à bas revenu, de continuer la coopération dans le domaine de l'intégration sous-régionale avec le MERCOSUR, la CAN et l'AC et de concentrer la programmation régionale pour l'ensemble de l'Amérique latine sur des secteurs d'intérêt régional stratégique;
- refléter le rôle spécifique de certains acteurs dans la région, notamment le Brésil et le Mexique : la Commission propose l'instauration de dialogues politiques spécifiques avec ces pays et de moduler ses actions de coopération avec eux ;
- construire un espace commun d'enseignement supérieur UE-ALC : l'objectif est de faire accueillir plus de 4.000 étudiants et professeurs latino-américains dans les universités européennes, sur la période 2007-2013 ;
- améliorer la visibilité des 2 régions et mieux faire connaître l'Europe en Amérique latine : la Commission envisage de renforcer le transfert d'expertises et de bonnes pratiques en matière de coopération culturelle, tant entre les pays d'Amérique latine, qu'entre la région et l'UE. Elle recommande notamment l'organisation annuelle d'une semaine de l'Europe dans tous les pays latino-américains où l'UE est représentée.

Sommet UE-Amérique Latine/Caraïbes : pour le Sommet de Vienne du 12 mai 2006, la Commission considère que les thèmes de la déclaration de Guadalajara ? cohésion sociale, intégration régionale, multilatéralisme - restent d'actualité mais doivent être davantage concrétisés. Ce Sommet sera également l'occasion de dresser un bilan des progrès réalisés en matière d'intégration régionale au sein de la CAN et l'AC et d'examiner si les conditions sont réunies pour l'ouverture rapide des négociations des accords d'association avec ces deux régions. Par ailleurs, la Commission y présentera la programmation de son aide et de sa coopération pour les années 2007-2013. Elle encouragera les partenaires sociaux et la société civile à contribuer au Sommet. Elle attachera une attention particulière à des questions mondiales, dont notamment la lutte contre la drogue.

## Partenariat renforcé entre l'Union européenne et l'Amérique latine

La commission adopte le rapport d'initiative de José Ignacio SALAFRANCA SÁNCHEZ-NEYRA (PPE-DE, ES) sur une coopération renforcée entre l'Union européenne et l'Amérique latine, en réponse à la communication stratégique de la Commission présentée dans la perspective du sommet UE-ALC (Amérique latine et Caraïbes) prévu en mai 2006 à Vienne.

Le rapport souligne le caractère crucial du marché latino-américain pour l'Union européenne, en raison de ses liens récents avec l'Asie, en particulier la Chine, tout comme de sa richesse en ressources humaines et en matières premières. Ce sommet représente une occasion inespérée d'«insuffler un nouvel élan» aux relations et, pour ce qui est de l'UE, de définir un «cadre stratégique général, cohérent et autonome». Les députés européens affirment que le Parlement ne ménagera aucun effort pour que le sommet soit un «réel succès» pour tous les partenaires.

La commission fait référence aux besoins d'une vision stratégique d'ensemble qui «vise à terme l'établissement d'un authentique partenariat politique, social, culturel, environnemental et de sécurité, la création d'une zone euro-latino-américaine de libre-échange à l'horizon de 2010 et la mise en œuvre d'un véritable partenariat aussi bien dans le domaine social qu'en matière de connaissance et de recherche commune d'un développement durable». Tout en soutenant les propositions de la Commission visant à intensifier le dialogue, les députés européens considèrent que le renforcement du partenariat doit en outre s'appuyer sur une Charte euro-latino-américaine pour la paix et la sécurité, sur les travaux d'un Centre birégional de prévention des conflits et sur de nouveaux mécanismes institutionnels, comme une Assemblée transatlantique euro-latino-américaine et un Secrétariat permanent euro-latino-américain. Ils appellent également à «un dialogue birégional

régulier entre les gouvernements locaux et régionaux des deux régions sous les auspices du Comité des régions» et préconisent «la recherche systématique d'un consensus euro-latino-américain lors des négociations internationales et au sein des organisations internationales», en particulier l'ONU et l'OMC. Le rapport indique aussi qu'il est essentiel, pour la bonne marche du partenariat, qu'un Forum des chefs d'entreprise euro-latino-américains, composé de représentants des associations de chefs d'entreprise et des petites et moyennes entreprises, travaille à promouvoir les échanges commerciaux et à encourager toutes sortes d'investissements dans les deux régions.

S'agissant de d'autres points soulevés dans le rapport, la commission souscrit à l'objectif de la commission qui est de continuer à aider l'Amérique latine dans sa lutte contre la drogue et demande «une stratégie résolue» pour lutter contre les répercussions néfastes du trafic de drogue. Elle appuie également les propositions de la commission visant à renforcer les processus d'intégration régionale en Amérique latine et ses engagements spécifiques concernant la cohésion sociale. Enfin, les députés européens appellent l'UE à lancer «une politique résolue et généreuse de coopération au développement» et à affecter des ressources budgétaires «en rapport avec les ambitions déclarées». Dans ce contexte, la Commission est invitée à présenter des «mesures ambitieuses» dans ses futures propositions budgétaires pour éviter au Parlement de devoir se battre contre le Conseil pour revoir à la hausse le budget.

## Partenariat renforcé entre l'Union européenne et l'Amérique latine

---

Le Conseil a adopté une série de conclusions sur les relations de l'UE avec l'Amérique latine. Celles-ci peuvent se résumer comme suit :

-Le Conseil réaffirme l'importance du partenariat stratégique entre l'UE et l'Amérique latine et est résolu à le renforcer davantage : dans ce contexte, il accueille avec satisfaction la communication de la Commission et attend avec intérêt la communication que la Commission doit présenter sur les relations avec les Caraïbes ;

-Le Conseil souligne que l'objectif de l'UE est de continuer à coopérer étroitement avec l'Amérique latine afin de promouvoir ses valeurs et d'œuvrer à la paix et à la sécurité, à la protection et à la promotion des droits de l'homme et au renforcement de la participation citoyenne et de la démocratie. Le partenariat stratégique envisagé avec cette région a pour objectif essentiel d'assurer la cohésion sociale, le développement durable, y compris la protection de l'environnement et le renforcement de la gouvernance environnementale internationale dans le cadre des Nations unies, de favoriser l'intégration et la stabilité régionales. Il servira également à renforcer les institutions démocratiques, la bonne gouvernance et l'État de droit, à lutter contre la drogue et la criminalité organisée, y compris la traite des êtres humains, à promouvoir l'égalité entre les sexes, les droits des enfants et des populations autochtones ainsi qu'à traiter les questions de migration et de sécurité humaine dans toutes ses dimensions ;

-Le Conseil rappelle que l'UE et l'Amérique latine croient à l'importance d'un système multilatéral efficace, qui donne un rôle central aux Nations unies, pour répondre aux menaces et aux défis au niveau de la planète. Il salue et appuie le rôle important que joue l'OEA pour soutenir la stabilité régionale en Amérique latine et dans les Caraïbes ;

-Le Conseil se félicite des initiatives visant à développer un dialogue sectoriel, y compris en matière de cohésion sociale et d'environnement, et tout particulièrement de la recommandation visant à organiser des réunions ministérielles sur la politique de l'environnement. À cet égard, le Conseil constate qu'il faut entretenir un véritable dialogue politique adapté aux besoins, que ce soit avec la région dans son ensemble, avec les diverses sous-régions ou avec les différents pays. Ce dialogue devrait porter sur le renforcement de la capacité des 2 régions à coopérer sur les questions de portée mondiale qui les concernent l'une et l'autre (en particulier, questions liées au maintien de la paix, à la prévention des crises, à la lutte contre le terrorisme et à la réaction aux catastrophes naturelles). La participation croissante des pays d'Amérique latine aux actions de maintien de la paix mérite plus particulièrement le soutien de l'UE, dans ce contexte ;

-Le Conseil souligne que la coopération mise en œuvre par la Communauté en Amérique latine pour la période 2007-2013 devrait mettre au 1<sup>er</sup> rang de ses objectifs l'éradication de la pauvreté, le développement durable et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il faut en outre faire preuve de cohérence dans la politique de développement et différencier cette coopération en fonction des besoins, des stratégies, des priorités et des atouts qui sont ceux des pays d'Amérique latine et la mettre en œuvre conformément aux engagements pris dans la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, en s'efforçant d'améliorer la coordination et l'harmonisation entre les différents donateurs et l'adaptation aux systèmes des pays bénéficiaires. L'affectation des ressources prévues devrait se faire, selon le Conseil, dans le respect des principes définis dans la déclaration commune sur le Consensus européen en matière de développement et compte tenu de l'importance que l'UE accorde à l'Amérique latine. Ce dernier salue la volonté de plusieurs pays d'explorer et de mettre en œuvre, de leur propre initiative, des mécanismes innovants de financement du développement, tels que la facilité de financement international, la facilité internationale de financement pour l'immigration ou un prélèvement sur les billets d'avion. Dans ce cadre, les envois de fonds des travailleurs émigrés constituent également un levier important pour le développement ;

-Le Conseil est convaincu qu'une coopération plus efficace et une meilleure compréhension mutuelle entre les 2 régions peuvent être développées par le biais de l'éducation, de la recherche scientifique et de la culture. La création, d'ici 2005, d'un espace commun de l'enseignement supérieur UE-ALC sera une étape déterminante dans cette direction. Il entend également que l'UE redynamise ses relations économiques et commerciales avec l'Amérique latine et crée un environnement propice à la promotion des échanges et aux investissements. À cet égard, le Conseil accueille avec intérêt la recommandation visant à intensifier le dialogue réglementaire, y compris sur des questions telles que les entraves aux échanges et aux investissements, ainsi que l'organisation du 1<sup>er</sup> Sommet commercial UE-ALC à l'occasion du Sommet UE-Amérique latine/Caraïbes de Vienne (prévu pour mai 2006) ;

-Tout en réaffirmant son attachement aux négociations multilatérales en cours à l'OMC dans le cadre du Programme de Doha pour le développement, le Conseil rappelle que l'UE a pour objectif stratégique de renforcer le partenariat birégional entre l'UE et l'Amérique latine à travers un réseau d'accords d'association, impliquant tous les pays de la région et visant à promouvoir l'intégration de la région dans son ensemble. Il demande à nouveau que l'on fasse aboutir les négociations en vue de conclure dès que possible un accord d'association UE-Mercosur et espère également l'ouverture rapide de négociations d'association avec la Communauté andine et l'Amérique centrale ;

-Le Conseil estime enfin qu'un dialogue devrait avoir lieu entre tous les acteurs concernés, notamment avec les partenaires latino-américains, pour s'assurer que les 2 régions partagent la même détermination à aller de l'avant. Il invite toutes les parties concernées à donner un suivi concret aux recommandations figurant dans la communication de la Commission et dans les présentes conclusions.

# Partenariat renforcé entre l'Union européenne et l'Amérique latine

---

En adoptant le rapport d'initiative de M. José Ignacio SALAFRANCA SANCHEZ-NEYRA (PPE-DE, ES) sur un nouveau partenariat UE/Amérique latine, le Parlement européen réaffirme la nécessité absolue d'une vision stratégique d'ensemble ayant comme objectifs l'établissement d'un authentique partenariat politique, social, culturel, environnemental et de sécurité, la création d'une zone euro-latino-américaine de partenariat interrégional global à moyen terme et la mise en œuvre d'un véritable partenariat en matière de connaissance et de recherche commune d'un développement durable.

1) Le Parlement réaffirme que le renforcement du partenariat dans les domaines politique et de sécurité doit s'appuyer sur une Charte euro-latino-américaine pour la paix et la sécurité, qui s'inspirerait de la Charte des Nations unies. Un tel renforcement doit aussi s'appuyer sur les travaux d'un Centre birégional de prévention des conflits et sur de nouveaux mécanismes institutionnels, et notamment, sur:

- la création d'une Assemblée transatlantique euro-latino-américaine, composée d'un nombre égal de membres du Parlement européen, d'une part, et du Parlement latino-américain (Parlatino), du Parlement centraméricain (Parlacen), du Parlement andin (Parlandino), et des commissions parlementaires mixtes UE-Mexique et UE-Chili, d'autre part;

- la création d'un Secrétariat permanent euro-latino-américain, qui prendrait en charge les travaux relevant du partenariat entre la tenue des sommets ;

- l'actualisation du dialogue politique ministériel, y compris la tenue de réunions fréquentes des ministres de la défense, de la justice, des affaires intérieures, des affaires sociales, de l'environnement et du développement, etc.;

- la recherche systématique d'un consensus euro-latino-américain lors des négociations internationales et au sein des différentes organisations internationales, surtout à l'ONU et à l'OMC;

- l'institutionnalisation d'un dialogue birégional régulier entre les gouvernements locaux et régionaux des deux régions sous les auspices du Comité des régions ;

- l'institutionnalisation d'un dialogue régulier entre les chefs d'entreprise des deux régions et une participation adéquate des organisations syndicales et de la société civile dans le suivi des accords.

2) Le Parlement propose que l'Assemblée transatlantique euro-latino-américaine (EUROLAT) se profile comme l'organe parlementaire du partenariat stratégique et que les compétences à caractère consultatif suivantes lui soient conférées, sur un mode évolutif: a) forum parlementaire de débat et de contrôle des questions relatives au partenariat stratégique et soutien à la consolidation et au développement de ce partenariat; b) suivi et contrôle parlementaire des questions relatives aux accords d'association existants ou en cours de négociation ou de révision avec la participation adéquate des commissions parlementaires mixtes prévues dans lesdits accords; c) adoption de résolutions, de recommandations et d'actes à l'intention des Sommets UE-ALC et de différents organes ministériels conjoints, y compris le Groupe de Rio et le Processus de San José.

3) Le Parlement réitère sa proposition tendant à créer une zone euro-latino-américaine de partenariat interrégional global à moyen terme, en deux étapes:

- conclusion à Vienne des négociations sur l'accord d'association UE-Mercosur; ouverture de négociations de tout accord d'association avec la Communauté andine (CAN) et avec l'Amérique centrale; application effective aux uns comme aux autres des avantages optimisés du nouveau système de préférences généralisées (SPG +) jusqu'à l'entrée en vigueur desdits accords, et approfondissement des accords existants UE-Mexique et UE-Chili, afin d'en exploiter toutes les potentialités;

- mise en place d'un accord de partenariat global interrégional à l'horizon 2010, qui apporte une base juridique et une couverture géographique complète aux différents volets du partenariat birégional et qui aie pour objectif ultime la libéralisation bilatérale et préférentielle, progressive et réciproque, des échanges de tous types de biens et services, avec des limitations pour les services commerciaux d'intérêt général, entre les deux régions dans leur ensemble, conformément aux règles de l'OMC.

4) Le Parlement réaffirme enfin ses propositions tendant à mettre sur pied un véritable partenariat en matière sociale et dans les domaines de la connaissance et de la recherche d'un développement durable, par le biais d'actions et d'instruments tels que: le lancement d'une politique généreuse de coopération au développement, centrée sur l'engagement commun d'atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement d'ici à 2015; l'ouverture progressive des marchés de l'Union européenne conformément aux objectifs prévus dans les accords d'association ; la création du Fonds de solidarité birégional et d'une "Facilité Amérique latine"; l'adoption d'un cadre législatif spécifique pour une coopération particulière de l'Union avec l'Amérique latine; l'ouverture aux pays latino-américains des programmes de l'Union européenne en matière de formation professionnelle, d'éducation, de culture, de santé et de migration; la promotion de programmes de coopération scientifique et technique et d'échange de scientifiques, d'ingénieurs et d'étudiants ; le soutien à des programmes de réformes institutionnelles et fiscales ; l'octroi d'un soutien financier pour la mise en place de l'Institut andin de la biodiversité; la promotion des marchés régionaux et des projets de commerce équitable ; l'affectation de ressources budgétaires à la hauteur des objectifs déclarés.

Le Parlement soutient la proposition de la Commission en faveur d'un espace commun d'enseignement supérieur UE-ALC, mais juge "trop timide" l'objectif d'accueillir quelque 4000 étudiants et professeurs latino-américains dans les universités européennes pour la période 2007-2013 et estime que le triple serait nécessaire. Le Parlement soutient en outre l'objectif formulé par la Commission de continuer à aider l'Amérique latine dans sa lutte contre la drogue, et demande à l'Exécutif d'inclure le Code de conduite européen en matière d'exportations d'armes au chapitre consacré au dialogue politique de l'agenda bi-régional.

Les députés souhaitent par ailleurs que le partenariat stratégique bi-régional soit relancé à la faveur du sommet de Vienne, autour de quatre grands axes : une recherche en commun d'un multilatéralisme effectif, une impulsion décisive aux processus d'intégration régionale en Amérique latine et des engagements concrets tant dans les domaines de la cohésion sociale et des flux migratoires que dans celui des échanges de personnels.